



HAL
open science

Le découpage des unités terminologiques complexes : limites des critères linguistiques

Allal Assal, Valérie Delavigne

► **To cite this version:**

Allal Assal, Valérie Delavigne. Le découpage des unités terminologiques complexes : limites des critères linguistiques. Les langues de spécialité : pratiques, outils, théories, 1993, Brest, France. p. 175-193. hal-00930067

HAL Id: hal-00930067

<https://hal.science/hal-00930067>

Submitted on 14 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le découpage des unités terminologiques complexes: limites des critères linguistiques

Allal ASSAL et Valérie DELAVIGNE
CNRS - Université de Rouen

L'identification des termes complexes est un problème loin d'être résolu malgré la littérature abondante sur le sujet. Dans une approche qui s'inscrit dans le cadre de la terminologie descriptive, un travail sur un corpus relevant des biotechnologies (cf. bibliographie), dont l'exploitation concrète se traduit par un dictionnaire, nous a amené à reconsidérer les critères élaborés par différents auteurs pour le repérage des unités terminologiques complexes suite aux divers problèmes rencontrés. C'est dans le cadre de la problématique du dépouillement manuel que nous envisageons cette étude.

Le problème du repérage et du découpage des unités terminologiques concerne en premier lieu les unités complexes. Pour les unités simples, il s'agit seulement de déterminer leur appartenance et leur pertinence par rapport au domaine traité. C'est déjà tout un programme dans la mesure où les frontières d'un

domaine sont rarement étanches, fermes et définitives. Ce ne sera pas cependant notre propos aujourd'hui.

En premier lieu, qu'entend-on par unité terminologique complexe? Du point de vue de la forme, les unités terminologiques se répartissent en unités simples, correspondant à des mots compris entre deux blancs typographiques (ou un signe de ponctuation) (ex: électrophorèse, cytométrie), et en unités complexes représentant des syntagmes de dénomination dits aussi syntagmes terminologiques (ex: cellule à haute fréquence de recombinaison, réacteur stérilisable en continu). Pierre AUGER et Louis-Jean ROUSSEAU les décrivent comme "des ensembles formés de deux ou plusieurs mots, que l'on ne peut dissocier sans changer le sens de l'ensemble ainsi formé" (1977: 31). Plus de la moitié des unités terminologiques que compte notre corpus sont des unités terminologiques complexes.

Le découpage des unités complexes pose un réel problème aux terminologues faute de critères objectifs permettant de déterminer avec précision le degré de terminologisation (lexicalisation) de ces syntagmes. Comment distinguer nettement ceux qui sont de simples unités de discours (résultat d'un assemblage accidentel) de ceux qui semblent plus terminologisés (lexicalisés)?

Certes, des critères existent. Certains sont plus efficaces; d'autres le sont moins. Mais, d'une manière générale, qu'ils soient formels, quantitatifs, sémantiques, néologiques ou taxinomiques, ces critères se complètent et se conjuguent: aucun d'entre eux ne permet à lui seul de distinguer le syntagme de discours du syntagme terminologique.

Nous essayerons d'examiner dans ce qui va suivre, en nous appuyant sur des exemples issus du vocabulaire des biotechnologies, les divers critères de

découpage disponibles et les limites de leur applicabilité. Nous les avons regroupés en une liste de six critères:

- 1) Les critères formels
- 2) Le critère sémantique
- 3) Le critère quantitatif
- 4) Le critère taxinomique
- 5) Le critère synonymique
- 6) Le critère néonymique

Cette liste est la synthèse de tous les critères de découpage qui existent jusqu'à présent. Nous l'avons réalisée à partir de différents travaux consacrés à la question parmi les terminologues et linguistes de langue française. Les plus importants sont ceux de Louis Guilbert (notamment 1965, 1971, 1975), d'Emile Benveniste (1966), de Roger Goffin (1978), de Pierre Auger (1978), de Robert Dubuc (1978) et de Jean-Paul Vinay (1978).

A) Les critères formels

Il est difficile de distinguer un syntagme terminologique (référant à une notion déterminée) d'un syntagme de discours (concaténation de termes ou de mots gardant pleinement leur sémantisme originel) faute de critères formels qui soient décisifs. D'autant plus que ni le syntagme de discours ni le syntagme terminologique ne possèdent de marques morphosyntaxiques spécifiques permettant de les distinguer l'un de l'autre. Prenons à titre d'exemple les syntagmes suivants:

a) - **biomasse à usage non alimentaire**
- produit à usage non alimentaire

b) - **stade de confluence**
- caractéristique de croissance

Comme on peut le constater, les deux syntagmes de chaque couple sont identiques du point de vue de leur structure. Aucun d'entre eux ne possède de marques morphosyntaxiques distinctives. Pourtant, on a affaire dans chaque couple à un syntagme de discours et à un syntagme terminologique.

Les syntagmes: biomasse à usage non alimentaire et stade de confluence sont des syntagmes terminologiques exprimant des notions précises comme on peut le constater à travers les contextes ci-dessous. En revanche, les autres ne le sont pas bien qu'ils aient les mêmes structures syntaxiques que les premiers.

" la biomasse à usage non alimentaire englobe des végétaux terrestres et aquatiques, y compris les algues, les surplus agricoles et forestiers et l'ensemble des déchets et résidus organiques de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et des communautés humaines" (*Introduction aux biotechnologies*, 1985:24)

" lorsque les cellules se divisent en culture, elles dégradent le milieu et colonisent le récipient jusqu'au stade de confluence (cellules exactement juxtaposées)" (*Biotechnologies appliquées aux productions animales*, 1985:14).

Dans le cadre de sa théorie de la syntagmatique lexicale, Louis Guilbert a proposé une série de critères formels permettant de distinguer le syntagme lexical (ou lexicalisé) du syntagme de discours. Ces critères sont:

- 1) l'absence de l'article devant l'expansion
- 2) ordre déterminé/déterminant des composants
- 3) impossibilité d'emploi de la base comme élément anaphorique
- 4) impossibilité pour une expansion verbale de recevoir un objet
- 5) base unique qui n'admet pas la coordination.

Les présents critères étaient destinés à l'origine à être utilisés comme moyen de distinction entre les syntagmes lexicaux (lexicalisés) et les syntagmes

accidentels dans le cadre du lexique général. Sur ce plan là, ils sont sans doute efficaces.

Dans l'optique de la terminologie où les unités affectent le plus souvent des formes syntagmatiques moins figées, ce qui importe le plus, c'est non pas de déterminer le degré de lexicalisation (dans le sens de figement) des syntagmes terminologiques, mais plutôt de les distinguer des syntagmes de discours. Pour cela, ces critères formels sont dans l'ensemble inadéquats.

Par exemple, si les critères 1 et 2 (à savoir l'absence de l'article devant l'expansion et l'ordre déterminé/déterminant des composants), permettent de distinguer un syntagme lexicalisé d'un syntagme de discours dans la langue générale, ils sont inopérants quand il s'agit de distinguer dans un texte spécialisé les syntagmes terminologiques non figés mais exprimant des notions précises, des syntagmes de discours.

Prenons en considération le syntagme terminologique cycle de la matière* et le syntagme de discours reprise de la fermentation par exemple.

*"Les éléments nécessaires à la vie (éléments biogènes) sont successivement incorporés dans les divers composants vivants (plantes, animaux, microflore...) puis libérés. Ces transformations cycliques constituent le Cycle de la matière..." (*Biotechnologies appliquées à l'environnement*, 1985:12).

Le critère n° 1 permet de supposer que ces deux syntagmes ne sont pas lexicalisés du fait de la présence de l'article devant le déterminant, mais ne permet pas, par contre, de déterminer lequel d'entre eux est terminologique. Il en est de même en ce qui concerne le critère n° 2 : les syntagmes cycle de la matière et

reprise de la fermentation sont tous les deux dans l'ordre déterminé/déterminant sans être pour autant lexicalisés.

Le troisième critère, à savoir l'impossibilité d'employer la base du syntagme comme élément anaphorique, ne vaut que pour les syntagmes qui ont atteint un très haut degré de figement. En effet, dans ces syntagmes, il est impossible de dissocier l'extension de la base pour employer cette dernière anaphoriquement dans le discours tout en préservant le sens premier du syntagme. Exemple:

- ...la pomme de terre \ cette pomme de grande qualité ...
- ...le brise glace \ ce brise a été construit...

Pour les syntagmes terminologiques qui n'atteignent que rarement un tel degré de lexicalisation, l'emploi de la base comme élément anaphorique est presque toujours possible. Que l'on en juge:

1986:37).

"Quelques caractéristiques fondamentales sont communes aux cellules procaryotes et eucaryotes. La plus importante est l'existence d'une membrane cytoplasmique (...). C'est à travers cette membrane que se font les échanges avec l'extérieur (nutrition, respiration)..." (*Microbiologie et Biotechnologies*, 1985:17)

Ce troisième critère, qui reste efficace pour distinguer un syntagme lexicalisé d'un syntagme de discours dans le cadre de la langue générale, ne peut pas être appliqué quand il s'agit de différencier un syntagme terminologique non figé d'un syntagme de discours de même structure au sein d'un même langage spécialisé.

Le quatrième critère, à savoir l'impossibilité pour un syntagme lexicalisé ayant une expansion verbale de recevoir un objet ne concerne que les syntagmes lexicaux du type appareil à distiller, machine à dragéifier ..., très rares dans le vocabulaire des biotechnologies. En tout cas, tout au long de notre dépouillement, nous n'avons relevé aucun syntagme terminologique de ce type.

Le seul critère de lexicalisation que l'on peut relativement appliquer pour distinguer ... dans la stérilité mâle cytoplasmique (SMC), le phénotype stérile est hérité par voie maternelle (...). La mutation génétique entraînant ce type de stérilité est très probablement localisée au niveau de l'ADN mitochondrial... " (*Biofutur* n°55, r un syntagme terminologique d'un syntagme de discours est le cinquième et dernier critère (base unique n'admettant pas la coordination). En effet, si dans un syntagme la base est liée à l'expansion par une conjonction decoordination, il y a de fortes chances que ce syntagme soit accidentel. Néanmoins il est préférable d'appliquer d'autres critères (notamment le critère sémantique) avant de prendre la décision de l'exclure. Il arrive en effet que l'on ait affaire à des syntagmes qui semblent être de discours du fait de la présence d'une conjonction de coordination entre la base et l'expansion, alors que ce sont en réalité des variantes de syntagmes terminologiques. C'est le cas par exemple du syntagme terminologique: extraction-purification et de sa variante extraction et purification dans le contexte:

"...L'extraction-purification des molécules est un domaine pour lequel l'intérêt général n'est pas très important, mais c'est un domaine essentiel en biotechnologie (...). Tous les procédés aboutissent à des problèmes liés à l'extraction et purification des molécules produites par les fonctions biologiques..." (*Introduction aux biotechnologies*, 1985:17).

Les critères formels de lexicalisation que nous venons d'examiner sont dans l'ensemble insatisfaisants. Aucun d'entre eux ne caractérise les syntagmes terminologiques. Ceci est dû en partie au fait qu'ils sont à l'origine destinés à être utilisés pour distinguer les syntagmes lexicaux (lexicalisés) des syntagmes de discours dans la langue commune. En outre, les syntagmes terminologiques atteignent très rarement un très haut degré de lexicalisation (figement).

à difficulté, voire même l'impossibilité d'établir une typologie des syntagmes terminologiques susceptibles de servir comme critère formel de découpage est due au faible figement de ces syntagmes et à la mouvance de leur structure.

Selon une typologie effectuée par Roger Goffin (1978), il y aurait cinq types de syntagmes terminologiques. Nous allons systématiquement les illustrer par des exemples. Ces cinq types de syntagmes sont:

1) Les syntagmes dont les composants sont liés par un trait d'union et qui s'assimilent à un lexème.

Ex : - excision-épissage

- photo-induction
- radio-immuno-essai
- variété-clone
- variété-lignée

2) Les syntagmes dont les composants sont juxtaposés sans ligament synaptique du type (nom + nom) ou (nom + lexème complexe).

Ex : - séquence leader

- gène suicide
- séquence consensus
- sucre d'arnidon hydrolysé

3) Les syntagmes épithétiques dont le second élément est un adjectif de relation, le plus souvent placé après le substantif.

Ex : - Adsorption biospécifique

- ARN polycristallin
- Dérive génétique
- Exclusion postzygotique
- Mutation silencieuse

4) Les syntagmes avec joncteur prépositionnel ou synapsie, pour reprendre le terme de Benveniste, qui se caractérisent par l'ordre déterminé/déterminant de leurs membres et par l'absence d'article devant les déterminants.

EX : - Chromatographie en phase gazeuse

- Enzyme à activité bactériostatique
- Réacteur à fibres creuses
- Thermistor à enzymes

5) Les syntagmes qui sont une combinaison d'un syntagme épithétique et d'une synapsie.

Ex : - Hybridation somatique par fusion de protoplastes

- Puissance consommée par unité de temps

Cette typologie est loin d'être exhaustive. Nous avons relevé dans notre corpus de travail six autres types de syntagmes terminologiques. Ce sont des syntagmes du type :

1) Nom + adjectif + adjectif

Ex: Réacteur continuellement agité

2) Nom + adjectif + adverbe.

Ex: Multiplication végétative in-vitro

3) Nom + joncteur prép + syntagme prépositionnel

Ex: Filtration sur charbon actif en grain

4) syntagme épithétique + jonct prep + syntagme épithétique

Ex: Anticorps anti-protéine à spécificité prédéterminée

- 5) Nom + adj + conjonct de coord + adj
Ex: Contrôle positif ou négatif*

- 6) Nom + conjonct de coord + nom
Ex: Plasmides Ti et Ri*

Contrôle positif ou négatif*: "type d'induction de l'expression d'opérons métaboliques. Le contrôle est soit positif, si la protéine régulatrice vient se fixer sur l'opérateur (exemple de la protéine CAP qui va se fixer sur une région spécifique appelée site CAP) pour induire (ouvrir) la transcription, soit négatif si c'est un répresseur qui vient fermer l'opérateur (empêcher le passage de l'ARN polymérase comme pour l'opéron lactose)" (cf. M. Chopplet et alii, 1987:62).

Plasmides Ti et Ri*: "plasmides particuliers portés respectivement par les bactéries genre *Agrobacterium Tumefaciens* et *Rhizogenes*. Ils portent un segment d'ADN oncogénique, transférable et intégrable dans une cellule végétale-hôte. Ils peuvent servir de vecteurs de transformation pour obtenir des plantes transgéniques" (op.cit:168).

On peut s'interroger sur la lexicalisation de ces deux derniers syntagmes, mais leur présence comme entrées dans un dictionnaire de biotechnologies (cf. M. Chopplet et alii, 1987) est pour nous une sorte de présomption de figement puisque les rédacteurs de ce dictionnaire n'ont pas fait quatre entrées: contrôle positif, contrôle négatif, plasmides Ti et plasmides Ri, ce qui semblerait dire qu'à un certain niveau d'abstraction les syntagmes contrôle positif ou négatif et plasmides Ti et Ri désignent deux concepts globaux.

La liste reste ouverte. En effet, étant donné que chaque syntagme en structure simple garde la possibilité de recevoir une expansion qui peut être

interne ou vers la droite, et comme cette expansion n'est pas limitée, du moins théoriquement, les syntagmes terminologiques deviennent une classe ouverte qu'on ne peut maîtriser.

De toute manière, même si on réussit à répertorier une grande partie des syntagmes terminologiques existants et, donc, à disposer d'une typologie des structures syntagmatiques rencontrées, celle-ci ne saurait être un critère formel décisif pour faire la part entre les syntagmes de discours et les syntagmes terminologiques. Ces derniers étant le plus souvent non lexicalisés, coïncident dans leurs structures avec les syntagmes de discours.

Le seul critère formel de découpage qui nous reste est la possibilité de tracer des limites à gauche et à droite du syntagme terminologique reconnu comme tel par le biais d'un contexte définitoire. La limite de gauche est facile à cerner: elle consiste simplement à faire abstraction de tout ce qui, dans la réalisation du discours, s'étend à gauche de la base (articles, adjectifs possessifs ou démonstratifs etc...). La limite de l'expansion de la base vers la droite est par contre difficile à circonscrire notamment quand il s'agit de syntagmes terminologiques en structure complexe.

La longueur d'un syntagme terminologique n'étant pas déterminée, son expansion vers la droite reste théoriquement illimitée. La seule certitude que l'on a, comme le souligne J.-C. Boulanger (1978:174), c'est que du point de vue lexical les dimensions du syntagme sont nécessairement contenues à l'intérieur de la phrase d'où on doit l'extraire. Mais, puisque les déterminations de la base, dans les syntagmes terminologiques, se font progressivement par l'adjonction d'un terme à la fois, et que ces déterminations "s'opèrent non pas en fonction de la communication immédiate, mais en fonction de la fixation des traits significatifs du concept à exprimer" (L. Guilbert, 1965:272), la limite du syntagme devrait être

Le dernier déterminant qui exprime le dernier trait essentiel de la notion désignée.

Autrement dit, si dans la suite des déterminants de la base d'un syntagme le déterminant qui suit ne spécifie pas le déterminant qui précède et ne contribue plus à préserver l'unicité de la notion, ce déterminant doit être écarté, c'est ainsi qu'on peut marquer la limite du syntagme vers la droite.

Il y a là donc un critère de découpage d'essence sémantique. Ce critère semble être le plus décisif de tous les critères de découpage dont on dispose.

B) Le critère sémantique

La fonction du terme étant la dénomination d'une notion, il s'agit alors pour le terminologue de déterminer si les unités syntagmatiques relevées répondent bien à cette fonction. autrement dit, il s'agit de déterminer si elles résultent de la constance de la référence à une notion unique ou si elles sont des accidents de discours.

Dans les cas de syntagmes terminologiques à structure simple (par ex. réacteur à lit fluidisé, multiplication végétative in vitro, cuve de fermentation, etc.) (la simplicité est relative aux unités qui vont être citées plus loin), la difficulté de savoir si ces syntagmes désignent des notions uniques est moindre. En outre, la simplicité de leur structure facilite la mesure du degré de cohésion entre les déterminés et les déterminants, qui permet par ailleurs de savoir si les syntagmes en question réfèrent à des notions uniques ou non. Les syntagmes plus complexes étant généralement constitués d'une base et de plusieurs déterminants, ces syntagmes s'assimilent aux paraphrases des définitions, et tendent de ce fait à perdre leur cohésion syntagmatique. C'est du moins l'impression qu'on peut avoir en observant des syntagmes terminologiques comme :

- Anticorps monoclonaux spécifiques d'antigènes tumoraux
- Arrêt de traduction par formation d'hybrides
- Séquences répétées inversées terminales

- Test immuno-enzymatique unitaire sur phase solide

Vis-à-vis de ce type de syntagmes, il est fort utile d'effectuer une analyse sémantique orientée vers les relations qu'entretiennent entre eux les composants de chaque syntagme. Le but de cette analyse est de déterminer si les expansions successives de la base contribuent toutes à préserver l'unicité de la notion ou, si au contraire, il y a rupture sémantique à un point donné du syntagme. Quand un syntagme présente une fracture sémantique, cela veut dire qu'il n'est plus monoréférentiel. Autrement dit, la notion qu'il désigne perd son caractère unique. L'une des solutions possible dans ce cas, consiste à réduire le syntagme en segments désignant des notions uniques.

Par exemple, le syntagme :

- polymorphisme de longueur des fragments de restriction (PLRF)

qui présente comme on peut le constater une structure syntaxique ambiguë se traduisant par un flou sémantique (en effet rien sur le plan formel ne permet de distinguer le déterminé du déterminant), peut être réduit en deux unités-polymorphisme.

- longueur des fragments de restriction.

Il est certain que la réduction des syntagmes terminologiques présentant des incohérences sémantiques permet d'obtenir des unités courtes, mais, il reste à s'assurer de leur acceptabilité pour les usagers. La vérification de cette acceptabilité peut se faire de deux façons: soit en relevant des attestations qui confirment l'utilisation de ces unités, donc, le bien fondé de la réduction proposée, soit en effectuant des enquêtes auprès des usagers pour tester leur opinions favorables ou défavorables sur le syntagme ainsi réduit.

Dans le cas de cet exemple, il est à noter que la présence du sigle (PLRF) est un critère qui permet de soupçonner la terminologisation du syntagme long.

C) Le critère quantitatif.

Une fois qu'un syntagme terminologique est reconnu comme tel, il est fort important d'examiner la fréquence de son apparition; celle-ci confirme son statut d'unité terminologique. Le nombre d'attestations nécessaires pour une unité est limité par les terminologies à un minimum de deux occurrences provenant de documents différents (évidemment quand le dépouillement n'est pas fait par une machine: un traitement automatique autorise une masse de corpus beaucoup plus volumineuse, et donc un seuil de fréquence plus important). C'est ce seuil que nous appelons fréquence minimale. Cette règle semble raisonnable, mais son application pose parfois des problèmes. En effet, un bon nombre de syntagmes terminologiques référant à des notions fréquentes voire banales risquent d'être écartés à cause de cette fréquence minimale exigée, notamment quand le travail porte sur un corpus réduit constitué par dépouillement manuel et orienté comme c'est le cas avec notre corpus de travail. Constitué à partir de textes issus en grande partie d'ouvrages en rapport avec les biotechnologies de pointe, on doit noter l'absence ou la rareté de certains termes issus des biotechnologies classiques. C'est le cas notamment des syntagmes terminologiques suivants, relevés une seule fois bien qu'ils désignent des notions biotechnologiques fondamentales:

- Hybridation sexuée
- Culture de tissus
- Clonage en gélose
- Variation somaclonale

Le critère quantitatif n'est donc pas absolu. Son application dépend de la nature du corpus de travail et des modalités de sa constitution. Toutefois, il est loin d'être superflu. Son application permet au moins de distinguer les unités à haute fréquence de celles qui ont une fréquence minimale. Celles-ci une fois identifiées peuvent éventuellement faire l'objet d'une enquête auprès des spécialistes, ou être soumises à d'autres critères, en particulier: le critère

taxinomique, le critère synonymique et le critère néologique. Nous essayerons de voir dans ce qui va suivre en quoi consiste ces critères et quel est leur intérêt.

D) Le critère taxinomique

C'est la possibilité pour un syntagme terminologique référant à une notion déterminée de s'intégrer dans une hiérarchie et d'y prendre place.

Par exemple, le syntagme terminologique chromatographie de filtration sur gel, relevé une seule fois, peut prendre place dans l'ensemble des méthodes séparatives suivantes:

- Chromatographie
- Chromatographie liquide de haute performance
- Distillation simple avec colonne
- Electrophorèse à champ pulsé
- Centrifugation en gradient de densité
- Décantation discontinue en milieu liquide, etc...

Le fait qu'une unité terminologique syntagmatique, notamment quand sa fréquence est minimale, puisse prendre place dans une taxinomie est un indice suffisant de sa pertinence, donc de la nécessité de sa présence dans la terminologie du domaine d'activité objet de l'étude. Le critère taxinomique peut donc remplacer le critère quantitatif, chaque fois qu'une unité terminologique à fréquence minimale se révèle apte à s'intégrer dans une taxinomie.

E) Le critère synonymique

Le fait qu'un syntagme terminologique à fréquence minimale possède un synonyme, confirme son statut d'unité terminologique.

Nous avons répertorié dans notre corpus deux types de situations synonymiques:

1) Les cas où des unités complexes commutent avec des unités simples.

Exemples:

- Enzyme de conjugaison (ou) Transférase
- Banque de gènes (ou) Génothèque
- Hybride cytoplasmique (ou) Cybride
- ARN antisens (ou) Antimessager
- Déterminant antigénique (ou) Epitope

2) Les cas où des unités complexes commutent avec des unités complexes.
Exemples:

- Dégénérescence du code génétique (ou) Redondance du code génétique
- Immunité de lysogénie (ou) Immunité de surinfection
- Croisement d'évaluation (ou) Test top cross
- Endonucléase de restriction (ou) Enzyme de restriction
- ARN messenger mature (ou) ARN messenger définitif

Comme les deux précédents critères (quantitatif et taxinomique) le critère synonymique reste relatif dans son application. En effet, le nombre des unités terminologiques complexes susceptibles de répondre à ce critère est limité.

F) Le critère néologique

La néologie terminologique est par principe une réponse à des besoins de dénomination. Toutefois, il faut s'assurer auparavant que les syntagmes terminologiques suspectés être des néologismes désignent effectivement des notions, et si ces notions ne sont pas déjà désignées par des termes bien établis, ce qui permet d'écarter les créations individuelles fortuites.

Nous avons relevé dans notre corpus quelques syntagmes terminologiques que nous estimons être des néologismes du fait de leur fréquence minimale et du caractère récent des documents dont nous les avons extraits. Voici quelques exemples de ces syntagmes que nous citons dans leurs contextes :

- "Traquer les molécules chimiques dans les effluents, ou les émanations des usines est l'affaire des anticorps renifleurs..."
(*Biofutur* n°67, Mars 88:19).

- "L'introduction de gènes suicides inductibles ou de gènes plasmidiques régulés par le chromosome devrait réduire les possibilités d'une dissémination spatiale incontrôlée..." (*Biofutur* n°70, Juin 88:69).

- "En pratique avec deux collectes par vache, 5 embryons transférables par collecte, un taux de réussite de 50 % (...), le progrès génétique annuel est augmenté de 5 % en valeur relative..." (*Biofutur* n°69, Mai 88:11)

- "Au cours de ses travaux sur l'embryogénèse somatique de la carotte (...), l'équipe du professeur Harada a mis en évidence l'existence d'une protéine de stress (...). Cette protéine qui stimule la formation des embryons adventifs..." (*Biofutur* n°66, Fev 88:16)

Il faut noter enfin qu'il n'appartient pas au terminologue d'admettre ou de rejeter les néologismes constatés, le vrai verdict appartient à l'usage.

Conclusion

Le découpage des syntagmes terminologiques est l'une des opérations les plus délicates que les terminologues ont à accomplir. Les risques d'erreurs sont toujours présents, d'autant plus qu'il n'existe pas de critères qui soient décisifs. Les critères disponibles, comme on vient de le voir, sont relatifs; aucun d'entre eux ne permet à lui seul de faire la part entre les syntagmes de discours et les syntagmes terminologiques.

Il n'est pas envisageable tant que des critères décisifs n'aient pas été élaborés, d'imaginer un dépouillement et un repérage automatiques des termes d'un texte. Les logiciels peuvent certes proposer un repérage de l'ensemble des syntagmes, terminologisés ou non; mais il n'en reste pas moins que ce sera au terminologue de trancher en dernière instance. C'est alors que, selon les

situations, le recours aux uns ou aux autres des critères que nous avons évoqués peut aider efficacement.

Bibliographie

- AUGER Pierre, 1978, "La syntagmatique terminologique, typologie des syntagmes et limites des modèles en structure complexes" dans Table ronde sur les problèmes du découpage du terme, Veine congrès de l'Association Internationale de Linguistique Appliquée, Montréal (26 août 1978), ed. OLF, pp 11-25
- AUGER Pierre et ROUSSEAU Louis-Jean, 1977, *Méthodologie de la recherche terminologique*, ed. Etudes, Recherches et Documentation, Office de la Langue Française, Montréal, 80p.
- BENVENISTE Emile, 1966, "Formes nouvelle de la composition nominale" dans Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, tome LX, fasc. 1, pp 82-95
- BOULANGER Jean-Claude, 1978, (Commentaire à la suite de la communication de Roger Goffin : "Le découpage du terme à des fins lexicographique : critères formels, sémantiques, quantitatifs et taxinomiques") dans Table ronde sur les problèmes du découpage du terme, Veine congrès de l'AILLA, Montréal (26 août 1978), ed. OLF, pp 171-182
- DUBUC Robert, 1978, *Manuel pratique de terminologie*, ed. Linguatex et CLF, Montréal, 98p.
- GUILBERT Louis, 1965, *La formation du vocabulaire de l'aviation*, Larousse, Paris, 712p.
- GUILBERT Louis, 1971, "De la formation des unités lexicales" dans "Introduction", Grand Larousse de la Langue Française, tome 1, Larousse, Paris, pp LX - LXXXI
- GOFFIN Roger, 1978, "Le découpage du terme à des fins lexicographiques: critères formels, sémantiques, quantitatifs et taxinomiques" dans Table ronde sur les problèmes du découpage du terme, Veine congrès de l'AILLA, Montréal (26 août 1978), ed. OLF, pp. 159-168
- GUILBERT Louis, 1975, *La créativité lexicale*, Larousse, Paris, 285p.
- L'HOMME Marie-Claude, 1991, "Constitution de bases de données textuelles: une définition des unités lexicales complexes" dans *Le Langage et l'Homme*, vol. XXVI n°1, Institut Libre Marie Haps, Bruxelles, pp 33-45
- OTTMAN Gabriel, 1991, "Des ambitions et des performances d'un système de dépeuplement terminologique assisté par ordinateur", dans *Les logiciels de terminologie*. La banque des mots numéro spécial, Conseil International de la Langue Française, Paris, pp. 59-96
- PERRON Jean, 1988, "Le dépeuplement terminologique assisté par ordinateur", dans *Terminogramme* n°46, pp. 24-31

- VAN CAMPENHOUDT Marc, 1992, "Une norme de dépeuplement terminologique en langue française" dans *Equivalences*, vol. 21/1-2s, ISTI, Bruxelles, pp 121-136
- VINAY Jean-Paul, 1978, "Problèmes du découpage du terme" dans Table ronde sur les problèmes du découpage du terme, Veine congrès de l'AILLA, Montréal (26 août 1978), ed. OLF, pp 83-100
- Extrait du corpus Biofutur, mensuel européen de biotechnologie, Biofutur SA Paris
- Biotechnologies appliquées aux productions animales, 1985, CNED, Rennes, 69p.
- Biotechnologies appliquées à l'environnement, 1985, CNED, Rennes, 89p.
- CHOPPLET Marc et alii, 1987, *Vocabulaire des biotechnologies*, CESTA, 218p.
- Introduction aux biotechnologies, 1985, CNED, Rennes, 61p.
- Microbiologie et biotechnologies, 1985, CNED, Rennes, 72p.